

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an deux mille vingt-trois, le **mercredi 06 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

M Rolland Alain donne pouvoir à Chavassieux Luc

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Anik Blanc

Secrétaire de séance : Nicolas Aymard

D2023_066 – Approbation du rapport 2022 Emis par le Siemly

En application du décret 95-635 du 06 mai 1995, Madame Chantal Besson présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2022, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Après avoir pris connaissance du document soumis à son examen

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport 2022 établi par le SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

